



URSSAF VS IMPÔTS SANS FACTURATIONS AUTO ENTREPRENEUR

Par **PetiteQuestion7**, le **28/10/2024** à **18:38**

Bonjour, je me permets de vous contacter car j'ai créé depuis peu ma micro-entreprise en tant qu'entrepreneur individuel (je suis dans les métiers d'information, rédaction etc et BNC). Je travaille pour une entreprise à qui je facture sans soucis mes services.

En revanche, j'ai besoin d'aide car je travaille en parallèle sur une plate-forme en ligne comme complément de revenus mais je ne génère pas de factures, il n'y a aucune facture de leur part non plus et c'est irrégulier. Une personne travaillant sur cette même plate-forme de rédaction avait demandé à l'URSSAF qui leur avait dit que c'était trop compliqué et de déclarer uniquement directement aux impôts. J'aimerais donc confirmer ce que cette personne m'a dit pour ne pas avoir d'ennuis. Dois-je déclarer ces revenus à l'URSSAF ou directement aux impôts ? La non-facturation est-elle un souci ? Que faire et comment faire ? Je vous remercie d'avance pour votre compréhension et votre réponse.

Bien cordialement.